

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2022\_0265

ARRÊTÉ

**OBJET : AUTORISATION DE NEUTRALISATION DU STATIONNEMENT SUR LE PARKING RER POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU SITE POUR LE COMPTE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE PARIS VALLÉE DE LA MARNE, BOULEVARD SALVADOR ALLENDE À NOISIEL (77186) DU 08 AU 12 AOÛT 2022.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

**VU** le Code de la route,

**CONSIDÉRANT** la demande du 15 juillet 2022, de la société Jean Lefebvre IDF sise 15 rue Henri Becquerel EAE de la Tuilerie à CHELLES (77500),

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'entreprendre des travaux de réhabilitation du parking RER (signalisation et création d'îlots) Boulevard Salvador Allende à NOISIEL (77186),

**CONSIDÉRANT** que la société Jean Lefebvre IDF sise 15 rue Henri Becquerel EAE de la Tuilerie à CHELLES (77500) est l'entreprise chargée des travaux,

**CONSIDÉRANT** que la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne est Maître d'ouvrage,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer l'accès et le stationnement sur la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

**CONSIDÉRANT** que cette autorisation peut être donnée sous réserve que soient respectés les droits des usagers de la voie publique,

ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La société Jean Lefebvre IDF sise 15 rue Henri Becquerel EAE de la Tuilerie à CHELLES (77500), est autorisée à procéder aux travaux de réhabilitation du parking RER (signalisation et création d'îlots) Boulevard Salvador Allende à Noisiel (77186). Les travaux seront exécutés du 08 au 12 août 2022.

**ARTICLE 2 :** L'accès et le stationnement du parking RER sera totalement interdit à tous véhicule hors chantier et secours **du 08 au 12 août 2022**. Les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière. Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise **48 heures avant le début des travaux**.

1/3



Suite de l'arrêté n° ARR2022\_0265

Portant « Autorisation de neutralisation du stationnement sur le parking RER pour les travaux de réhabilitation du site pour le compte la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne, Boulevard Salvador Allende à Noisiel (77186) du 08 au 12 août 2022. » (2)

**ARTICLE 3 :** Le cheminement des piétons sera préservé et sécurisé et à défaut une déviation sera mise en place.

**ARTICLE 4 :** La mise en place de la signalisation, et la protection des zones de travail, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux. Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public et dans le respect des règles de l'art.

**ARTICLE 5 :** La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

M. le Préfet de Seine et Marne,  
 Madame le Directeur Général des Services,  
 La société Jean Lefebvre IDF,  
 La Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne,  
 Le Service Communication,  
 La Police Municipale,  
 M. le Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers,  
 Les Services Techniques.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel,



Suite de l'arrêté n° ARR2022\_0265

Portant « Autorisation de neutralisation du stationnement sur le parking RER pour les travaux de réhabilitation du site pour le compte la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne, Boulevard Salvador Allende à Noisiel (77186) du 08 au 12 août 2022. » (3)

